

COMMISSION REGIONALE DES OFFICIELS TECHNIQUES

Samedi 11 octobre 2025 – Les Jardins de l'Anjou - LA POMMERAYE

Responsable : Estelle ARTU

Présents : Patrick TAFFOREAU, Cyril FROGER – Référent COT 72, , Aline MOUQUET – Référente COT 44, Dorian BAR – Référent COT 53, Gérard TRICHET – Référent COT 85, Anne RETHORE – salariée Ligue, Dimitri DUBOIS,

Excusés : Philippe DULON, Serge MOTTIER - Président Ligue, Bernard ROLLAND, Thierry MOREAU – Référent COT 49, Guy LANOE – Référent Jeunes Juges, Thomas FOURNERY, Bénédicte BIGNAN

1. NOUVELLES REGLES - ACTUALISATION

Pour assurer une mise à jour des connaissances des juges sur les nouvelles règles WA (et/ou adaptations FFA pour les compétitions jeunes), les moyens à disposition sont :

- Réunions de début de compétition
- Remise des mémos Juges créés par la Ligue (envoyer une version aux responsables COT départementales pour une transmission aux Assistants et juges formés dans les départements)
- Lien sur site Internet vers Site FFA où les actualisations sont affichées
- Estelle s'engage à transmettre les PV de COT nationale à tous les référents des COT départementales. Cela permettra de prendre connaissance des nouvelles règles à actualiser auprès des juges

Pour le 1^{er} novembre 2025, la nouvelle norme du javelot 700g U18 M entre définitivement en vigueur. La Ligue se charge d'envoyer un rappel à tous les organisateurs connus pour la prochaine saison afin qu'ils fassent les achats nécessaires (en priorité ESM Challans, organisateur des régionaux de Lancers Longs) + info aux Juges arbitres qui seront en charge de la vérification de ces nouveaux engins (*note envoyée le 21 octobre 2025 par Anne*)

2. RETEX JA SUR MEETING DEFECTUEUX

La COT souhaite revenir sur une expérience désagréable vécue par un juge arbitre lors du dernier meeting régional de l'Entente Sèvre en juillet dernier.

- Echec de la mise en place du chrono électrique
 - Mensonge de l'opérateur chrono pour cacher la défaillance
 - Refus du chronométrateur électrique de modifier la mise en place du dispositif
 - Manque de chronomètres manuels pour pallier
 - Manque de soutien du Directeur de compétition
-
- ➔ Stress intense du Juge Arbitre (engendrant un accident d'inattention sur la piste) sur les courses alors que tous les concours se sont déroulés parfaitement
 - ➔ Invalidation de tous les chronos électriques des courses de sprint par défaut de point zéro
 - ➔ Validation de chronos manuels pour les courses de demi-fond après correspondance

Depuis ce meeting loupé du point de vue des courses, le club de l'Entente Sèvre semble avoir réagi

➔ Envoi d'opérateurs chrono en formation

Ce qui a conduit au succès d'un meeting de rentrée automnale dès cette saison. Gérard TRICHET salue le courage de Philippe DULON qui a mis en lumière toutes les défaillances organisationnelles du club et qui a permis sa réaction

Pour éviter le renouvellement de cette mauvaise expérience, la COT propose :

- Dès que possible, mise en place d'un binôme de Juges arbitres sur les compétitions régionales et +
- D'envoyer un courrier à l'organisateur lorsque l'attitude et les compétences du jury n'ont pas permis la tenue d'une compétition correcte
- De prendre la parole en début de réunion des meetings régionaux pour
 - o Rappeler le rôle de Directeur de compétition / Directeur de Réunion / Juge Arbitre
 - o Rappeler que sans Juge Arbitre, la compétition n'a pas de performance valable
 - o Acter que la COT ne nommera pas de Juge Arbitre sur des meetings pour lesquels les éditions précédentes ne permettaient pas au JA d'officier sereinement
- Que le meeting de L'Entente Sèvre reste un meeting départemental le temps de renforcer les compétences en chronométrie électrique par le club organisateur

3. CONFORMITE DE PV DE RECORDS DU MONDE MASTERS

La Ligue renverra, à tous les Juges Arbitres Stade, les documents à remplir pour saisir les records du Monde en catégorie Masters. Il est convenu de laisser les athlètes concernés venir informer le juge arbitre de son nouveau record du Monde car il est trop compliqué, pour un JA, d'aller chercher l'information lui-même au regard de la complexité de toutes les catégories d'âge en Masters.

Colette RUINEAU, Présidente de la Commission Nationale des Masters est une personne ressource pour toute validation de record en Masters.

4. REPAS DES OFFICIELS

Il est rappelé que le repas des officiels est le seul « salaire » du bénévole sur la compétition. La Ligue a revu les remboursements de prestation à la hausse depuis quelques années. Les organisateurs doivent faire le nécessaire car les membres de la Ligue reçoivent désormais systématiquement les ressentis de nombreux juges dès la fin des compétitions.

5. FORMATION SECOURISME

La Commission Médicale régionale souhaite proposer une information à des Premiers gestes d'urgence spécifiques à notre activité athlétique sur les compétitions auprès des jurys (alerter/protéger).

La COT propose une approche, dans un premier temps pour un public ciblé = Jury cadre / chefs d'atelier (juges arbitres / juges fédéraux qui mènent les concours)

Date proposée : 9h00 - 10h30/11h le samedi 17 janvier - date de notre première journée de championnats régionaux en salle au stadium. La compétition ne débutant qu'à 12h00

La COT souhaiterait que la Commission Médicale statue sur une composition « type » de trousse médicale qu'il serait demandé, a minima, à chaque club organisateur d'avoir sur les compétitions.

A moyen terme, comment la Ligue pourrait obtenir un financement pour proposer aux juges de passer un PSC1 officiel et certifiant ? A quelle échelle cette action intéresserait-elle les juges et serait finançable par la Ligue ? La Ligue peut-elle envoyer en recyclage des personnes identifiées avec un diplôme PSC1 / PSE1 / PSE2 ... (parmi les salariés ? bénévoles ?)

La COT propose de demander à chaque juge, lors de son accueil aux compétitions hivernales, s'il possède une notion de secourisme (à valider par attestation de recyclage à jour) ou s'il travaille dans le domaine médical. Le cas échéant, savoir si ces personnes ressources souhaitent être identifiées sur nos compétitions comme primo-intervenants volontaires quand la commission médicale n'est pas présente.

6. PRESENCE DES JUGES SUR NOS COMPETITIONS

A la création d'un club, ne pourrait-on pas rendre obligatoire le fait de licencier des juges formés ? ou laisser un délai pour en former dès lors que le club crée des licences compétitions.

A l'image d'autres sports, comment peut-on rendre obligatoire le fait de présenter des juges diplômés pour obtenir les labels

Expérience du CD72 qui a réussi sa rentrée 2025 avec plus de 20 nouveaux juges en formation :

- Mailing à tous les licenciés par la Ligue
- Le président du Comité a convoqué tous les présidents de clubs et a été alarmiste sur le fait que des compétitions seront bientôt annulées faute de juges
- Une réunion des présidents de clubs 72 qui a permis de rappeler
 - o L'importance d'identifier un référent juge par club
 - o L'importance de cibler les parents de U14/U16 en allant les rencontrer directement sur le stade
 - o Matraquage depuis les Réseaux Sociaux et site du CD72 d'un lien vers M180 plutôt que renvoyer les personnes vers le site FFA
- Remettre des moments conviviaux
- Demander aux nouveaux formés de faire un retour positif dans leur club pour faire naître les vocations et dédramatiser
- Demander aux clubs de prendre en charge financièrement tout ou partie de la licence de leurs juges notamment quand ceux-ci ne font que ça

La COT s'interroge sur une possible enveloppe FFA / Ligue et Comités pour que ces entités prennent leur part dans le financement des licences encadrement car ce sont ces bénévoles qui permettent le maintien de l'Activité Athlétisme en compétition.

7. NOUVEAU PARCOURS ASSISTANT / JUGES / JEUNES JUGES

Nouveautés pour la passerelle de Jeune juge vers juge adulte à partir des jeunes nés en 2010 (pas rétroactif)

- Un ex-JJ Apprenti devient Assistant Juge après avoir passé le M001
- Les autres ex Jeunes Juges confirmés et expérimentés doivent passer le module M001 et M311 pour devenir Juge dans leur spécialité

A sa majorité, un ex-JJ Expérimenté pourra devenir Chef juge de sa spécialité après avoir passé le Module de Posture de Chef Juge et l'évaluation terrain.

Tout juge peut être évaluateur M311.

Désormais, Il faut être validé juge assistant (après avoir validé module 001-180- une pratique sur le terrain) avant d'être validé juge.

La COT veut déployer la fiche de suivi du stagiaire développée par Aline et harmonisée pour tous les stagiaires de la Ligue. Elle permet au stagiaire de s'auto-évaluer sur les critères évalués lors de l'évaluation pratique

Un groupe de travail se forme pour harmoniser les contenus de formation de niveau 2 dans tous les départements (penser à notifier la date de mise à jour en pied de page de la présentation pour faciliter le suivi)

Estelle s'est doté d'un outil informatique de l'association Arbitrage Athlétisme. Elle le teste sur la prochaine compétition pour évaluer des Juges.